



Cambrin

Avril 2021

Au fil des mois ...

AGENDA

Vendredi 2 Avril

**Distribution de chocolats
Municipalité**

Samedi 3 Avril

**Remise des composteurs et des
chocolats aux enfants extérieurs à
l'école**

Mercredi 7 Avril

Balayage des fils d'eau

Samedi 10 Avril

Soirée dansante APE

Lundi 12 Avril

Reprise des déchets verts

Samedi 17 Avril

Sortie aux Pays-Bas

Comité des fêtes

Samedi 24 Avril

Journée souvenir des

déportés

Dimanche 25 Avril

Repas des aînés

**Remplacé par la distribution
d'un colis surprise**

ANNULÉ

ANNULÉ

ANNULÉ

ANNULÉ

Collecte des déchets verts

Dès le 12 Avril la collecte des déchets verts reprendra un rythme hebdomadaire, chaque lundi à partir de 4h30, jusqu'à la fin novembre.



Réserve Naturelle
MARAIS DE CAMBRIN

La biodiversité des marais, Une richesse insoupçonnable



165 espèces
d'oiseaux



53 espèces
d'araignées



33 espèces de
libellules et
demoiselles



9 espèces
d'amphibiens



28 espèces de
papillons de
jour



2 espèces de
reptiles



16 espèces de
mammifères



Nombre d'es-
pèces de pois-
sons encore à
étudier



16 espèces de
criquets et
sauterelles



313 espèces
végétales et 49
habitats naturels



**Travaux à l'arrivée du
Printemps au Marais.
Nettoyage et
réparations diverses**

Changement d'heure

Nous passerons à l'heure d'été dans la nuit du samedi 27 au dimanche 28 mars 2021.

+ 1 heure

À 2 heures du matin
il sera alors 3 heures.



Nous perdrons 1 heure de sommeil.

Chocolats de Pâques

Ne pouvant organiser la chasse à l'œuf, la municipalité organise le vendredi 2 avril, à la sortie des classes, une distribution de chocolats de pâques.

Comme pour celle de Noël, deux entrées et deux sorties distinctes seront mises en place à la salle des fêtes et un document avec un coupon à remplir sera distribué dans le cahier des enfants.



Pour les enfants Cambrinois extérieurs à l'école nés entre 2010 et 2018, une distribution sera mise en place le samedi 3 Avril de 10h à 12h devant la salle des mariages.



1er Mai

Les cambrinois de 60 ans et plus auront, **à partir de 9h30 le 1er Mai**, la visite des élus pour remise d'un colis « surprise » en lieu et place du repas des aînés.



Vaccination COVID-19



Comme vous le savez la campagne de vaccination dans notre région s'est accélérée, l'arrivée de doses plus massive dans les centres de vaccinations a libéré de nouveaux créneaux pour les personnes concernées.

Vos élus ont pris, ce weekend du 20 Mars, 25 rendez-vous pour des Cambrinois et ont, quand c'était nécessaire, amené ces personnes au centre de vaccination. Les tracts qui vous ont été distribués au sujet du dispositif de vaccination mobile, projet conjoint de la CABBALR et du centre hospitalier de Beuvry, ont rencontré beaucoup de succès, à ce jour plus de 40 personnes sont inscrites. Pour prendre rendez vous, si vous avez plus de 70 ans ou entre 50 et 69 ans avec comorbidités, inscrivez vous dès que possible sur doctolib .Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire et trouver un créneau pour vous faire vacciner, n'hésitez pas à vous rapprocher des services de la Mairie.



Inscriptions Scolaires

Les Inscriptions à l'école pour la rentrée 2021/2022 ont débuté en ce mois de Mars.

Pour toute nouvelle inscription merci de vous rapprocher de la Mairie dans les plus brefs délais



Chiens dangereux

La détention des chiens de 1ère et 2ème catégorie est subordonnée à la délivrance d'un permis de détention par le maire de la commune où réside le propriétaire ou détenteur de l'animal.

Le non respect de cette loi vous expose à des poursuites judiciaires.



Restaurant scolaire



Ce jeudi 11 Mars, Animation Cirque au restaurant scolaire, avec ambiance musicale, et surtout pop corn et barbe à papa en dessert

4 Jours de Dunkerque



Nous recherchons des signaleurs pour le 7 Mai de 10h45 à 13h30.

Pour tout renseignement ou inscriptions contactez la mairie au 03.21.63.26.63 avant le 3 Avril

Un permis de conduire est requis pour participer

Horaires bibliothèque

La bibliothèque reprend, suite à la parution du décret, ses horaires en période de Covid :

Mardi: 16h30/17h30

Samedi : 10h00/12h00





@ www.cambrin.fr



Ville de Cambrin

Fibre Optique

Avec 2 ans d'avance, 100% des foyers de Cambrin sont désormais connectables à la fibre optique., soit 577 habitations.

ELIGIBILITE : Pour tester son éligibilité et connaître les opérateurs présents sur le réseau <http://sfr-ftth.com/test-deligibilite/>

CONTACT : Pour poser vos questions liées à l'infrastructure fibre ou lire la « Foire Aux Questions » <http://sfr-ftth.com/contact-2/>

Nouveaux arrivants

Vous êtes nouveaux sur la commune ? Faites vous connaître en Mairie afin de simplifier le contact avec la municipalité et certaines démarches administratives

Composteurs



les personnes qui ont commandé un composteur vont recevoir une invitation par la cabalr pour venir le récupérer le samedi 3 avril entre 9h30 et 12h00.

2 chapiteaux seront montés devant chaque sortie de secours de la salle des fêtes : un pour les 800L et un pour les 345L. Il nous reste à ce jour 8 composteurs disponibles. (paiement par facture envoyée par le trésor public)

Nuisances sonores

Arrêté municipal du 23 Juillet 2003

Pour les travaux bruyants de bricolage et de jardinage vous devez respecter les horaires suivants :

De 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Du Lundi au vendredi

De 9h à 12h et de 15h à 19h

le samedi

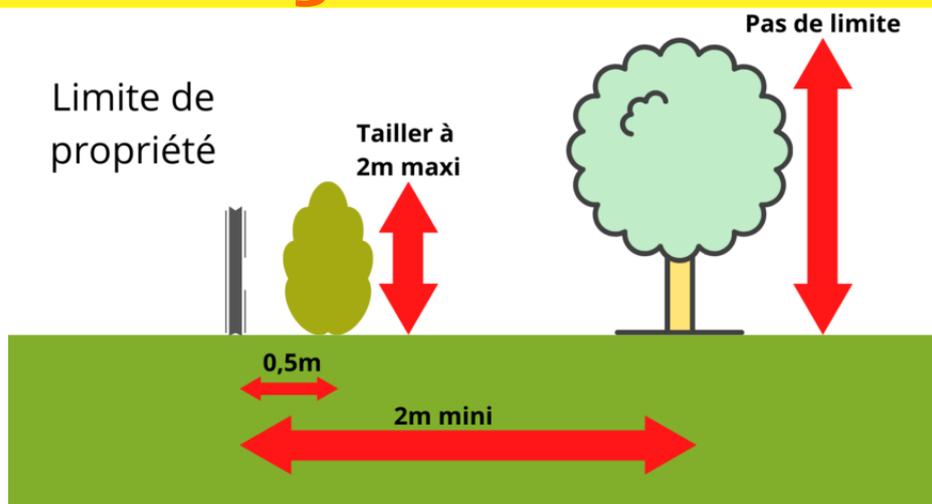
De 10h à 12h le dimanche et jours fériés



Elections

Les élections départementales et régionales sont prévues les 13 et 20 juin prochains: Il est possible de vous inscrire sur la liste électorale jusqu'au 7 mai. Un formulaire d'inscription (cerfa n° 12669*02) est à retirer en mairie ou à télécharger sur le site service-public.fr. Une fois complété et signé, il est à déposer au secrétariat de la mairie accompagné d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Si vous atteignez la majorité avant le 13 juin, vous serez inscrit automatiquement sur la liste électorale par l'INSEE à condition d'avoir effectué votre recensement militaire lors de votre 16ème anniversaire. Nous vous conseillons de vous rapprocher de nos services pour vérifier votre inscription.

Jardins



Les distances légales des plantations et les hauteurs de taille des haies minimales à respecter avec la limite de propriété sont définies par l'article 671 du code civil.

- La législation précise qu'il est interdit de planter un arbre, un arbrisseau, un arbuste ou une haie à moins de 0m50 de la limite de propriété.
- Entre 0m50 et 2 m de la clôture, la hauteur des arbres ou arbustes de la haie ne doit pas dépasser une hauteur de 2m.
- Les arbres de plus de deux mètres devront être plantés à plus de 2m de la limite de propriété (Attention c'est le milieu du tronc qui est pris en compte)
- Deux propriétaires voisins peuvent s'entendre et faire une haie mitoyenne.

Si ces distances et hauteurs ne sont pas respectées, votre voisin peut vous obliger à tailler ceux-ci ou à les arracher, la municipalité peut également engager une entreprise pour effectuer les travaux qui vous seront facturés.